

ARRETE N° 2026-90 ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION A
M. Alain MANCEAU 2ème ADJOINT à COMPTER du 13/04/2026

Le Maire de ST GEORGES-BUTTAVENT,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,
Vu la délibération du conseil municipal du 20 Mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints,
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Adjointes,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 13 Avril 2026, délégation de fonction est donnée à M. Alain MANCEAU 2ème Adjoint, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- M. Alain MANCEAU est habilité à intervenir en matière de bâtiments et de voirie et pourra à ce titre travailler à l'organisation de la voirie rurale et en agglomération, à la gestion des réseaux AEP, assainissement collectif et autonome, et sera en charge de la signalétique. Il est notamment habilité à prendre les dispositions nécessaires, lorsque les circonstances l'imposent en matière de sécurité et d'environnement dans ces domaines.
- M. Alain MANCEAU est délégué pour intervenir dans le domaine des Services Techniques Communaux. Il veillera au bon fonctionnement des Services de proximité de la Commune (cantine, garderie, bibliothèque, salle polyvalente et autres infrastructures publiques).

Article 2 : Le Maire de la commune de St-GEORGES-BUTTAVENT, la secrétaire de mairie et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise :
à Mme la Sous-Préfète de Mayenne et au Comptable de la collectivité.
A M. Le Receveur Municipal

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à St- GEORGES-BUTTAVENT, le 13/04/2026

Le Maire,
Gérard BRODIN.



Notification faite le 13/05/2026
Signature de l'intéressé

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 053-215302191-20260413-2026_90-AI

